

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Préalable à l'adoption du Plan Climat -Air-Energie-Territorial (PCAET) des
Communautés de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et Médullienne 2026-
2031

Du Lundi 27 Avril 2026 à 9h00 au Mardi 26 Mai 2026 à 18h00

Cette participation du public par voie électronique a pour objet le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et Médullienne, arrêté par le Conseil Syndical du Syndicat Mixte pour l'Elaboration et la Révision du Schéma de Cohérence Territorial (SMERSCoT) Médoc 2033, le 23 Octobre 2025, phase préalable à son adoption.

En application de l'article L.229-26 du Code de l'Environnement, les Communautés de Communes précitées, sont dans l'obligation de se doter d'un PCAET, en tant qu'établissements public de coopération intercommunale regroupant chacune plus de 20.000 habitants.

Le PCAET est un document de planification établi pour une durée de six ans, qui fixe des objectifs, des orientations, un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire aux conséquences du changement climatique afin de protéger les personnes et les biens. En application de l'article R.122-17 (I) du Code de l'Environnement, le PCAET des Communautés de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et Médullienne porté par le SMERSCoT qui en a reçu délégation est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Avant son adoption définitive prévue pour fin juin 2026, le projet de PCAET est soumis à une participation du public par voie électronique, en vertu de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement. Cette participation se déroulera du Lundi 27 Avril 2026 à 9h00 au Mardi 26 Mai 2026 à 18h00.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site : <https://www.smerscot.fr/nos-publications/> rubrique « Arrêté PCAET ».

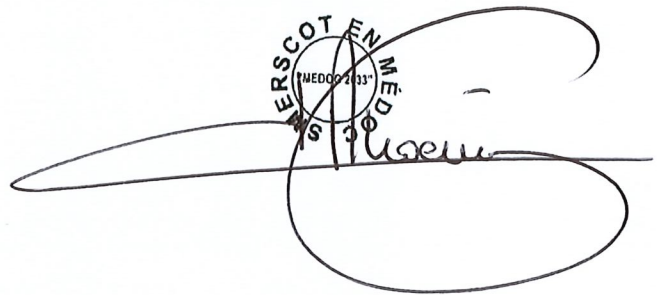
Le dossier de participation du public par voie électronique comporte : les actes administratifs du SMERSCoT et des Communautés de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et Médullienne qui lui ont délégué leur compétence, les rapports de la stratégie et du plan d'action du PCAET, les diagnostics règlementaires sur le bilan énergétique et la qualité de l'air, l'évaluation environnementale stratégique du PCAET et son résumé non technique ; L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe), l'Avis du Préfet de Région et le mémoire en réponse du SMERSCoT.

Durant toute la durée de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements, questions et observations sur le PCAET, peuvent être adressées au SMERSCoT par voie postale à l'adresse : 1, Place de l'Eglise – 33480 BRACH ou à l'adresse email suivante : contact@smerscot.fr.

Un formulaire de contact est également accessible sur le site du SMERSCoT : <https://www.smerscot.fr/>

Au terme de la participation du public, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable sur le site internet du SMERSCoT et des Communautés de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et Médullienne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera soumis à délibération du Conseil Syndical du SMERSCoT, autorité compétente pour l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial.

M. Didier PHOENIX
Président du SMERSCoT

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "SMERSCOT EN MEDOC" around the perimeter and "133" in the center. The signature is a stylized, cursive name that appears to be "Didier Phoenix".